REPUBLIQUE DU DAHOMEY
-:-:-
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
-:-
SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT
-:-

DECRET N° 328 / PR-SGG

ANNEE 1966

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Proclamation du 22 décembre 1965 ;

VU le Décret N°144/PR du 24 décembre 1965, portant formation du Gouvernement,

D É C R È T E :

Article 1er - Pour compter du 13 Août 1966, Mr Marcel DADJO, Ministre des Travaux Publics, des Transports, des Postes et Télécommunications, est chargé de l'intérim du Ministre des Finances et des Affaires Economiques, pendant la durée de l'absence de Mr Nicéphore SOGLO.

Article 2 - Le présent décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey.-

Fait à COTONOU, le 24 Août 1966

par le Président de la République,

Général Christophe SOGLO

le Ministre des Travaux Publics,
des Transports, des Postes et
Télécommunications,

Marcel DADJO

Ampliations :

PR 4 - MTP-MFAE 4 - Ministères 9 -
CS 6 - SGG 4 - IAA 1 - Gde. Chanc. 1
JORD 1.